

CHALLENGE DES COURSES A PIED HORS STADES ET TRAILS DU GERS

CHARTRE D'ORGANISATION **le DEFI GERSOIS**

Chaque organisateur est responsable de son épreuve et s'engage à l'organiser dans un esprit convivial

➔ LE PARCOURS

- ☑ Il sera parfaitement balisé avec des cibistes ou des commissaires de courses aux intersections de routes et panneaux indicateurs aux endroits moins dangereux.
- ☑ Il y aura suffisamment de ravitaillements espacés pour soutenir une autosuffisance des coureurs.
- ☑ Il faudra au moins 70% de chemins ou sentiers pour les trails, en dessous cela deviendra une course nature ou hors stade.
- ☑ L'indication du kilométrage n'est pas obligatoire pour les trails mais conseillée pour les autres courses et la distance devra être égale ou supérieure à 5km.
- ☑ Il pourra y avoir en parallèle à la course à pied, une randonnée VTT ou pédestre dont le départ est indépendant.

➔ LA DOTATION

- ☑ Chaque organisateur est libre pour le choix des récompenses des coureurs.
- ☑ le montant des frais d'inscription sera en rapport avec la manifestation proposée et conforme aux règlements de la F.F.A.
- ☑ Chaque organisateur versera une cotisation de 40€ pour récompenser les coureurs participant au défi GERSOIS en fin d'année. Cette dotation sera utilisée en totalité pour la remise des prix.

➔ LE CHALLENGE : le défi GERSOIS

Chaque organisateur s'engage à :

- ☑ Remettre en fin de course, ou au plus tard le lundi soir, les résultats de la manifestation au responsable du challenge, soit sur disquette ou cd ou par mail. Le fichier pourra être fourni par la CDCHS afin qu'un support identique soit utilisé par tous les organisateurs.
- ☑ **Soutenir, présenter, aider et supporter le défi GERSOIS dans tout le processus de la course et dans ses publicités personnelles en indiquant au moins les dates des autres épreuves.**

Les organisateurs du défi GERSOIS s'engagent à :

- ☑ Etre présent téléphoniquement pour des conseils d'encadrement
- ☑ Afficher les résultats en féminin et masculin des courses précédentes le matin de chaque manifestation.
- ☑ Organiser en fin d'année la remise des récompenses des coureurs suivant le règlement du Défi GERSOIS.
- ☑ Organiser l'élection de la plus belle course du challenge, (voir feuillet élection plus belle course).

➔ LA PUBLICITE

- ☑ Chaque organisateur à la possibilité de faire paraître, dans Running Mag, un article ou une publicité de manière à attirer les coureurs des départements limitrophes.
- ☑ Des possibilités de tarifs divers vous seront proposées par Rémy JEGARD, le rédacteur de ce magazine.

Renvoyer le formulaire de demande de participation si vous désirez que votre course puisse être sélectionnable; avant le date mentionnée dans le courrier, daté et signé à :

Alain CICCONE « Défi Gersois » « au Village » 32450BOULAU.

En début de l'année, un courrier vous préviendra du choix réalisé par l'organisation du Défi Gersois, et si votre course a été retenue, nous attendrons votre cotisation de 40€, à l'ordre du Défi Gersois, par retour.

Renseignements : 06.72.00.66.95. Alain CICCONE alain.ciccone@orange.fr